

Bulletin municipal



Anzat le Luguet

N° 85 Juillet Août
2022
Bimestriel

Le Bus des montagnes

P20

ANZAT-LE-LUGUET
ISSOIRE
CLERMONT-FERRAND

La Région
vous transporte

Le Mercredi

P20

CLERMONT-FERRAND
▷ ISSOIRE ▷ ANZAT-LE-LUGUET

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

Jours de circulation

Me

L: lundi M: mardi Me: mercredi

ANZAT-LE-LUGUET Fontaine centre	12:20
ARDES sur COUZE Place du marché	13:00
AUGNAT Bareges Carrefour D214 / D35	13:05
SAINT-GERMAIN-LEMBRON Centre	13:10
LE BREUIL-SUR-COUZE Place	13:15
ISSOIRE Gare SNCF	13:30
SAINT-YVOINE Haut du village	13:40
COUDES Avenue Jean Jaurès	13:45
MONTPEYROUX Parking bas	13:50
AUTHEZAT Rue de la République	13:53
VEYRE-MONTON La Poste	13:58
VEYRE-MONTON Centre	14:00
ORCET Percedes	14:05
CLERMONT-FERRAND Gare routière	14:20

Tarification

Ticket / **3€**

Carnet 10 tickets / **25€**

Abonnement mensuel / **45€**

dont la moitié peut être prise en charge
par l'employeur.

CLERMONT-FERRAND Gare routière	17:25
ORCET Percedes	17:40
VEYRE-MONTON Veyre centre	17:45
VEYRE MONTON La Poste	17:47
AUTHEZAT Rue de la République	17:50
MONTPEYROUX Parking bas	17:52
COUDES Avenue Jean Jaurès	17:55
SAINT-YVOINE Haut du village	18:00
ISSOIRE Gare SNCF	18:10
LE BREUIL-SUR-COUZE place	18:20
SAINT-GERMAIN-LEMBRON Centre	18:25
AUGNAT Bareges (Carrefour D214 / D35)	18:30
ARDES Place du marché	18:35
ANZAT-LE-LUGUET Fontaine centre	19:05

ⓘ Ne circule pas au mois d'août.

Réservation la veille avant 17h au 04 73 89 20 98

Nota : Aucun service ne circule les jours fériés

Les encombrants

Prochaine
benne

5 Septembre 2022



Attention : Cette benne aux encombrants mise gracieusement à disposition par la municipalité d'Anzat est faite pour des objets ne rentrant pas dans une voiture. Pour tous les autres déchets, afin d'éviter les dépôts sauvages, vous devez utiliser la déchetterie de Planove sur la route d'Ardes ouverte les lundi, mercredi et samedi de 14h à 17h. **PAS D'ORDURES MENAGERES DEDANS**

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 16 Juin 2022

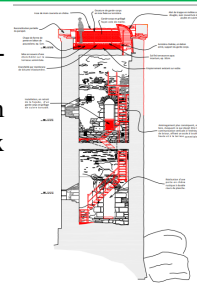
Tour de Besse : choix des entreprises suite à l'appel d'offre. (Conseils du 16 Juin et du 19 Juillet)

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'afin de demander les subventions à la DRAC, à la Région et au Conseil Départemental pour les travaux de la Tour de Besse, ces derniers demandent le résultat de l'appel d'offre.

Après analyse des offres par le cabinet d'Architecte Christian Laporte (maître d'œuvre) et suite à une négociation notamment du lot 4 pour lequel l'appel d'offre était infructueux, le Conseil Municipal décide de confier les travaux aux entreprises suivantes :

Lot 1 maçonnerie/pierre de taille, **lot 2** planchers et ossature bois- menuiserie, et **lot 4** couverture/étanchéité : GENESTE/NAILLER, pour un montant global de 205 800 € HT.

Lot 3 métallerie : les Forges ELEMENTA, pour un montant de 5 680 € HT.



Classement des réseaux de chaleur ENR d'Anzat et du Luguët

Les conditions, modalités et impacts d'un classement de réseau de chaleur (RC), encadré par la nouvelle loi énergie climat (2019) et son futur décret relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid sont les suivantes :

Le classement d'un RC est la procédure qui permet à une collectivité de rendre obligatoire le raccordement au réseau existant ou en projet. Il a été défini dans le code de l'énergie et les précédents décrets et arrêtés de 2012.

La nouvelle loi énergie-climat (loi n°2019-1147 de novembre 2019) rend le classement des réseaux publics de chaleur et de froid systematique (=automatique) à compter du 1er janvier 2022 dès lors qu'ils satisfont à certaines conditions (cf 3 conditions ci-dessous). Cette procédure, vue comme un moyen supplémentaire d'aider le développement des réseaux de chaleur dans les territoires en imposant le raccordement des constructions neuves ou des constructions existantes faisant l'objet de travaux de rénovation importants (ou avec renouvellement du mode de chauffage), doit être prochainement précisée par le décret (en attente de publication d'ici juin 2022).

Le classement de réseau n'est possible que si 3 conditions sont remplies (et elles le sont pour Anzat et le Luguët) :

o Le réseau est alimenté à au moins 50% par des énergies renouvelables (Anzat et Le Luguët= 100%)

o Un comptage des quantités d'énergie livrées par point de livraison est assuré (=les sous-stations dans chaque bâtiment avec compteur relevé)

o L'équilibre financier de l'opération est assuré pendant la durée de l'amortissement (c'est le cas dans une régie avec un SPIC/service public à caractère industriel et commercial)

- Tous les réseaux relevant d'un service public (SPIC, c'est-à-dire la régie communale d'Anzat) sont concernés par le classement automatique à durée indéterminée.

La suite de l'article est consultable en mairie.

Travaux laiterie : étude de faisabilité

Afin de déposer les demandes de subvention pour les travaux de l'ancienne laiterie, la Région et le Département demandent à tous les porteurs de projet de logements touristiques une étude de faisabilité qui sera prise en charge à 50% par la Région.

Pour cette étude de faisabilité, quatre bureaux d'études ont été consultés dont trois ont fait une proposition :

- Cabinet Projective Groupe, sis 4 place de Regensburg 63000 Clermont-Ferrand, montant de 5 300 € HT,

- Cabinet Altisens, sis 65 rue de la Tour 73260 La Léchère, montant 7 200 € HT,

- Cabinet Alliances, 9 ZA Perache 63114 Coudes, montant 8 975 € HT.

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude de faisabilité au Cabinet le moins disant soit le cabinet Projective Groupe pour un montant de 5 300 HT.

Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms à Vins-Haut

Il est prévu l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie – SIEG 63, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie SIEG 63 – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63 en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **6 400,00 € H.T., soit 7 680,00 € T.T.C.**

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Le Conseil Municipal décide : D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom.

Règlement du cimetière

Il est proposé au Conseil de modifier la durée des concessions du cimetière ainsi que d'instaurer des heures d'ouvertures au public. En effet, les concessions sont d'une durée perpétuelle et il est proposé de mettre une durée de cinquante ans.

Le conseil municipal:

- décide de fixer à cinquante ans la durée des concessions funéraires acquises à partir du 1er août 2022,

- fixe les heures d'ouverture au public de 8h30 à 18h30.

Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent à tous de bonnes vacances



Marché de pays en nocturne tous les mardis du 19 Juillet au 23 Août 18 h à 20 h

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 19 Juillet 2022

Réseau chaleur du Luguet : désignation de l'entreprise pour le marché des sous-stations

Suite à l'appel d'offre lancé pour l'achat et l'installation des sous-stations du réseau chaleur du Luguet, deux entreprises ont répondu :

- BASTIN SAS, sise route de Saint Agrève 43190 TENCE, pour un montant de 316 043.70 € HT,
- MOUREAU, sise ZI Lavaur La Béchade 63500 ISSOIRE, pour un montant de 370 120 € HT.

Le Conseil Municipal décide de confier le marché à l'entreprise BASTIN SAS, pour un montant de 316 043.70 € HT

Location appartement de la boulangerie

Les ramasseurs de gentiane de la société Oriane nous ont demandé d'avoir un logement sur la commune pour diminuer les frais de déplacement. Il leur a été proposé de louer l'appartement de la boulangerie à ce jour vacant.

Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel à 250 € sans charges comprises, la consommation en eau, électricité et chaleur seront facturées indépendamment.

Adressage de la commune - Achat signalétiques

Afin de finaliser l'adressage sur l'ensemble de la commune, il est rappelé au conseil la nécessité d'acquérir les panneaux de signalisation des rues, villages et les numéros de chaque habitation. Il est présenté un devis de Challenger pour un montant de 7 121.24 € HT.

Il est précisé qu'un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge de la collectivité peut être demandé auprès de l'Agglo Pays d'Issoire.

Le conseil municipal valide l'acquisition de l'ensemble des panneaux de signalisation.



Propriétaires de chiens : Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- ✓ votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- ✓ votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- ✓ d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

Randonnée annuelle

Cette année le comité des fêtes renouait avec la tradition en organisant la randonnée printanière que tout le monde attendait depuis 2 ans(Covid)
2 parcours étaient proposés l'un de 10 km l'autre de 22.5 km.



Samedi 9 Juillet: C'est avec le Duo Niseïs que la commune d'Anzat a fêté le début de l'été et sa 8^{ème} Nuit des églises !
Le Duo Niseïs nous a invité à la poésie et au raffinement en nous offrant un voyage musical dans les îles Britanniques au son de la harpe avec Anthony Castin et la belle voix mélodieuse d'Elodie Poirrier accompagnée de son violoncelle et sa nyckel harpa.



Samedi 23 Juillet:

Tout autre concert 15 jours plus tard toujours dans le cadre du "1^{er} festival des 4 sommets" à la chapelle du Luguët, cette fois pour partir en Occitanie durant une heure, Laurent Cavalié à la voix puissante et habitée a convié l'assistance à une découverte poétique de ce langage inter-régionale tout en s'accompagnant d'instruments traditionnels fait main ou novateurs comme celui d'une mâchoire d'âne.

Animations 2022

Dans le cadre du Festival des 4 sommets

Juillet :

Samedi 9 : 8^{ème} Nuit des églises, concert classique avec le duo **Niseïs**, Anthony Castin et Elodie Poirier, 20 h 30 à l'église du bourg. Libre participation.

Samedi 16: Rando aquarelle avec la peintre **Béatrice Avenel** des ateliers du Zagat, 15 €, départ de la salle polyvalente, matériel fourni. Inscription au 04 73 71 83 66.

Samedi 23 : Concert de la mi-Juillet, chants occitans avec **Laurent Cavalié** à la chapelle du Luguët à 20 h 30, libre participation.

Août :

Samedi 6 : 6^{ème} Nuit des étoiles au Pirou, soirée en 2 parties : soirée humoristique avec « **La Cazal** » à la salle polyvalente à 20 h 30, libre participation, puis observation des étoiles avec le club de Brassac les Mines à 22 h .

Mercredi 10 : Soirée cinéma organisée par l'association Cézallier, vallée de la Sianne.

Samedi 13 : Soirée Jazz manouche avec le groupe « **Tripotes Swing** » salle polyvalente 20 h 30 libre participation.

Samedi 20 : Concert de la mi-Août, avec **Séverine Sarrias** et son nouveau spectacle.

Mercredi 24 : Ciné-concert avec « Les herbes folles », présentation « **Le chant du cygne** » « La dernière saison d'un berger en estives » à la salle polyvalente, 20 h 30, libre participation.

Vendredi 26 : Récit poético-musical d'une traversée à pied du Cézallier. François Cassingena-Trévedy. Mise en scène Emile Sanchis.

Salle polyvalente. 20 h 30 . Libre participation

Samedi 27 : Feu d'artifice offert par la municipalité

Août :

Samedi 27 et dimanche 28 : La St Roch organisé par le Comité des fêtes.

Septembre :

Samedi 17 : Journées européennes du patrimoine avec Jean Marc Pons.

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie.
Nous vous remercions de votre compréhension.



Adresse de messagerie : anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr Téléphone : 04 73 71 74 68

IPNS

<http://www.anzat-le-luguët.fr>